

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès-verbal de l'assemblée spéciale téléphonique du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 25 janvier 2016 à 13h30.

Présence :

- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Hélène Dauphinais, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Kathleen Gélinas, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Annie Godbout, déléguée Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Kenneth Coates, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke
- M. Claude Brochu, directeur général de Valoris
- Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe de Valoris
- Mme Geneviève Morin, secrétaire de Valoris

1) Ouverture de la séance ;

La vice-présidente Mme Hélène Dauphinais déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation ;

Le règlement numéro 1 de Valoris mentionne que l'avis de convocation doit être transmis au moins 24 heures à l'avance par un autre moyen que postal. L'avis de convocation et les documents pertinents ont été remis le 6 janvier. Donc, les délais étaient respectés selon la réglementation.

3) Vérification du quorum ;

Mme Hélène Dauphinais mentionne qu'il y a quorum.

4) Adoption de l'ordre du jour ;

Résolution 2016-01-25-0461

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Vérification du quorum ;
- 4) Adoption de l'ordre du jour ;
- 5) Appel d'offre public no 4 pour 17 551 000 \$ obligations : financement permanent de 4 règlements (11-13-14-15)
– refinancement règlement numéro 5 (pièce jointe) ;
 - i. Résolution de courte échéance (pièce jointe) ;
 - ii. Résolution d'adjudication (pièce jointe) ;
 - iii. Résolution de concordance (pièce jointe) ;
- 6) Date de la prochaine réunion : 25 février 2016 ;
- 7) Levée de l'assemblée.

Adopté

5) Appel d'offre public no 4 pour 17 551 000\$ obligations - financement permanent de 4 règlements (11-13-14-15) – refinancement règlement numéro 5 (pièce jointe) ;

- **Résolution de courte échéance (pièce jointe) ;**

Résolution 2016-01-25-0459

IL EST PROPOSÉ PAR DAVID PRICE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 17 551 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 5, 11, 13, 14 et 15, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 9 février 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 5, 11, 13, 14 et 15, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 9 février 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 11, 13, 14 et 15, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

- **Résolution d'adjudication (pièce jointe) ;**

Résolution 2016-01-25-0460

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 5, 11, 13, 14 et 15, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 9 février 2016, au montant de 17 551 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel	
Financière Nationale Inc	Banque 98.316	1 206 000	1.40	2017	2.95976 %	
		1 236 000	1.60	2018		
		1 267 000	1.75	2019		
		998 000	2.00	2020		
		6 536 000	2.25	2021		
		6 308 000	3.05	2026		
Valeurs	Mobilières	98.061	1 206 000	1.35	2017	3.05980 %

Desjardins inc	1 236 000	1.50	2018
	1 267 000	1.80	2019
	998 000	2.00	2020
	6 536 000	2.15	2021
	6 308 000	3.20	2026

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. S'est avérée la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT ROY ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'émission d'obligations au montant de 17 551 000 \$ de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le (la) présidente et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adopté

Départ de Mme Kathleen Gélinas

- **Résolution de concordance (pièce jointe) ;**

Résolution 2016-01-25-0458

Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 17 551 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
5	504 600 \$
11	13 367 813 \$
13	197 782 \$
14	858 602 \$
14	1 371 509 \$
15	1 250 694 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR KENNETH COATES ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 17 551 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 9 février 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DES HAUTS-BOISES
15 RUE PRINCIPALE EST
COOKSHIRE, QC
JOB 1M0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 9 février et le 9 août de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté

6) Date de la prochaine réunion ; Réunion régulière : 25 février 2016 ;

La prochaine réunion régulière sera le jeudi 25 février 2016.

12) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 14h00.

Mme Hélène Dauphinais, vice-présidente

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier